

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

Recommandé
Grand Conseil
Monsieur le Président
Roland MESOT
Rue de la Poste 1
1700 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 1^{er} février 2019

http://www.swisstribune.org/doc/190201DE_RM.pdf

Copie d'une requête adressée au Conseil de la magistrature qui concerne la Commission de gestion

Monsieur le Président, Roland MESOT,

Je me réfère à mon courrier¹ daté du 7 janvier 2019.

Pour votre information, le 8 janvier 2019, j'ai reçu un courrier du Dr Adrian URWYLER qui montre qu'il est aussi bon que Pierre MAUDET pour violer son Serment de Magistrat avec une stratégie de mensonge et de manipulation. J'ai contesté le contenu de ce courrier, voir pièce² datée du 13 janvier, ci-jointe.

Je me suis adressé au Conseil de la Magistrature dont il est le Président, ce qui est assez inquiétant, voir pièce³ datée du 14 janvier ci-jointe.

Dans ce contexte donné de violation de Serment avec des mensonges par des Magistrats, le 25 janvier 2019, le Parlement genevois a pris des mesures concrètes contre Pierre MAUDET.

Face à la réaction de Pierre MAUDET, le Parlement genevois a alors mis en évidence que le peuple ne dispose d'aucune mesure curative immédiate pour neutraliser un Magistrat qui viole son Serment avec des mensonges. C'est une lacune de la loi que le Parlement genevois veut corriger.

Nous sommes dans la même situation avec le Dr Adrian URWYLER. J'ai par conséquent déposé une requête auprès du Conseil de la magistrature en demandant que des membres de la Commission de gestion du Parlement soient présents.

Veillez trouver ci-joint la copie⁴ de cette requête.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Roland MESOT, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/190201DE_RM.pdf

Annexe : ment

¹ http://www.swisstribune.org/doc/190107DE_RM.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/190113DE_TC.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/190114DE_CM.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/190201DE_CM.pdf